



<http://www.financespubliques.cgt.fr/331/>

cgt.disi-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu du Comité Technique Local de la DISI SO du 24/09/2012

Ordre du jour

L'ordre du jour de cette réunion portait sur des transferts et transformations d'emplois :

- transferts entre les DDFiP et la DISI dans le cadre des CID 2ème vague ;
- deux transformations internes à la DISI soumises au vote du CTL ;
- information sur les transformations suites à promotions, examens et concours ;
- transferts d'emplois suite à des départs.

S'ajoutaient à cette ordre du jour l'approbation du PV du CTR du 22/03 ainsi que les habituelles questions diverses.

Déclarations liminaires

Le Directeur a ouvert la séance à 13h30, après vérification du quorum, en donnant la parole aux organisations syndicales qui avaient préparé une déclaration liminaire (Solidaires et CGT), celle de la CGT est jointe à ce compte-rendu.

Parmi les différents sujets abordés dans ces déclarations, le Directeur n'a souhaité répondre qu'aux interrogations concernant l'intégration des CID de la 2ème vague.

Reconnaissant que nos questions et les inquiétudes évoquées étaient légitimes, il a indiqué que chaque chef d'ESI réunirait très prochainement les CID de son ressort pour évoquer toutes leurs préoccupations et notamment les conditions d'exercice des missions (locaux, véhicules de service, téléphones portables et tout ce qui touche aux moyens pour travailler).

Un pilotage va être mis en place pour assurer l'encadrement et le suivi et, en cas de difficultés, apporter les solutions les plus rapides dans la mesure du possible. Pour conclure l'introduction

de ce sujet, sachant que nous allons y revenir dans les débats, le Directeur a indiqué que l'intégration de 71 emplois représentait l'équivalent d'un établissement supplémentaire et constituait une forte préoccupation en terme de management.

Approbation du PV du CTL du 22/03/2012

Fait inhabituel, l'approbation du PV du précédent CTL a fait l'objet d'une discussion. Les représentants CGT ont en effet refusé d'approuver ce document qui ne retrace pas la teneur des débats du 22 mars dernier. Lors de ce CTL, nous avons manifesté notre vive opposition au projet de la Direction et avons développé des arguments auxquels le directeur avait dû répondre (voir le compte-rendu disponible sur notre site web), ces échanges sont totalement absents du PV.

Vote sur l'approbation du PV :

CGT : contre, Solidaires, FO : pour

Transfert des emplois des CID 2ème vague à la DISI

L'arrivée dans le giron de la DISI de ces 70 agents (71 emplois) répartis sur 15 départements a bien entendu suscité quelques questions.

Le premier sujet évoqué a été l'absence de cadres A dans cinq départements qui pose bien sûr le problème de l'encadrement de l'activité mais aussi par exemple celui de la notation.

La Direction répond que dans chaque ESI concerné un cadre A sera détaché à 50% pour

assurer l'encadrement administratif et technique des CID de ces départements. Il assurera une présence au moins deux fois par mois.

Un peu dubitatifs quant à la viabilité de ce fonctionnement dans le temps, nous avons fait remarquer que cela risquait d'être difficile à mettre en œuvre, notamment en Midi-Pyrénées compte tenu de l'accessibilité de certains sites.

Réponse de la Direction : cette situation est dommageable mais n'ayant pas suffisamment de cadres A c'est la moins mauvaise solution.

Interrogé sur l'éventualité de création d'emplois de cadre A et les profils éventuels de ces postes, le Directeur a indiqué que ce n'était pas envisagé pour l'instant. Si cela devait se faire, ce ne pourrait être qu'un redéploiement interne à la DISI (donc pas de création d'emploi) de postes d'analystes, voire de PSE.

Nous avons ensuite demandé si l'utilisation des véhicules de l'administration était prévue dans le cadre des contrats de services passés avec les DDFiP. La réponse est que certains véhicules ont été transférés à la DISI, dans les autres cas les CID doivent avoir la priorité pour l'utilisation des véhicules de services faute de quoi les interventions seront différées.

Le Directeur reconnaît que la situation idéale serait d'avoir un véhicule dédié à chaque CID...

Ces transferts d'emplois sont l'occasion de constater de nouvelles disparités indemnitaires au sein de la DISI, nous avons donc une nouvelle fois posé la question de l'harmonisation. Le Directeur renvoie sur ce sujet aux discussions qui doivent se tenir au niveau national. Il précise que dans l'attente il se devait d'intégrer les nouveaux arrivants à rémunération constante, quitte à faire remonter les problèmes posés.

Des inquiétudes ayant été exprimées concernant le budget alloué aux frais de déplacements, nous avons été informé qu'un montant de 88€ par mois et par agent a été transféré sur le budget DISI soit environ 20000€. Un cadrage est en préparation au niveau de la DISI avec des consignes à chaque chef d'établissement.

Le transfert des emplois de la 2ème vague des CID, comportant 3 emplois vacants et 2 en surnombre, a fait l'objet d'un vote.

Vote sur le transfert :

CGT : abstention Solidaires, FO : pour

Les élus de la CGT n'ont pas souhaité voter pour ce projet en raison des emplois de cadres A manquants.

Transformations d'emplois internes à la DISI.

Étaient soumises au vote deux transformations d'emplois. La première concerne le transfert d'un emploi de B administratif de l'ESI Poitiers vers la DISI (antenne Poitiers). Ce transfert régularise la situation existante puisque cet emploi, vacant depuis un départ en retraite, est occupé depuis le 1er septembre par un contrôleur affecté à la DISI. La seconde transformation concerne l'ESI Bordeaux Garonne où un emploi vacant de B moniteur est transformé en B programmeur, ce qui n'appelle pas d'observation particulière.

Vote sur ces deux transformations d'emplois :

CGT, Solidaires, FO : pour

Questions diverses

RH et frais de déplacements

Régulièrement témoins et interpellés à propos des difficultés rencontrées par de nombreux collègues, les élus CGT sont intervenus une nouvelle fois au sujet des RH. Principal point noir, avant l'été un retard important s'était accumulé dans le traitement des frais de déplacements gérés à Bordeaux. Malgré l'investissement important de tous les collègues de la DISI, au delà du pôle RH, ce retard n'a pu être résorbé que grâce à l'emploi d'une vacataire pendant trois mois. La fin de cette vacation et la surcharge de travail engendrée par l'arrivée des CID de la 2ème vague nous font logiquement craindre un nouveau rallongement des délais.

Au delà du manque d'effectifs que nous dénonçons régulièrement, il nous a semblé que ces difficultés pouvaient aussi trahir un problème d'organisation, étant observé que ces retards n'existent pas à l'antenne de Poitiers qui gère un nombre équivalent de dossiers. En outre

l'expérience et le ressenti des agents qui demandent des remboursements de frais sont unanimes : trop de lourdeur, trop de pointillisme. Non seulement il est détestable de se sentir en permanence soupçonné de vouloir frauder, mais il apparaît de plus évident que l'examen plus que pointilleux des dossiers ne peut que ralentir leur traitement. Les vérifications et revérifications pour des enjeux aussi dérisoires qu'un ou deux tickets de métro sont difficiles à accepter quand on attend pendant des semaines des remboursements parfois conséquents. Peu d'agents sont assez bien payés pour supporter des trous de plusieurs centaines d'euros dans leur budget.

Nous avons donc demandé à la Direction s'il n'était pas envisageable de faire davantage confiance aux agents et d'assouplir un peu le traitement des demandes.

Concernant le départ de la vacataire et la surcharge de travail, le Directeur a indiqué que la gestion d'une partie des frais de déplacements (CID Bordeaux Garonne) va être transférée à Poitiers.

Sur l'organisation et la spécificité Bordelaise des difficultés rencontrées, le Directeur a fait remarquer que le siège de la DISI traite de nombreuses tâches transverses contrairement à l'antenne de Poitiers.

Il a également indiqué que l'équipe Poitevine bénéficie du renfort d'une personne du service ADO qui traite exclusivement les frais de déplacements.

Sur le pointillisme du traitement des frais de déplacement, le Directeur l'a d'abord justifié par un souci de gestion rigoureuse et la volonté d'éviter les traitements multiples de dossiers qui

auraient été acceptés puis complétés a posteriori. Devant notre insistance sur la nécessité d'accorder plus de confiance aux agents et l'évocation de quelques situations ubuesques, il a cependant reconnu qu'un traitement plus souple pouvait être envisagé. Une réflexion sera engagée dans ce sens.

Nous sommes satisfaits d'avoir enfin obtenu une évolution du discours à ce sujet, nous serons vigilants quant à sa concrétisation.

Désamiantage

Des précisions ont été demandées concernant le chantier de désamiantage de la tour B de la cité administrative de Bordeaux. Les services concernés déménageront à tour de rôle pour des locaux temporaires. Le siège de la DISI sera ainsi déplacé pendant environ 6 mois en 2013. Un CHS spécifique est prévu début 2013. Le chantier de la tour B coûtera 40 millions d'euros et devrait s'achever en 2016. L'ESI Bordeaux-Océan n'est pas concerné car il n'est pas implantés dans la tour B mais dans le socle, pour lequel rien n'est prévu avant 2016.

EIFI Poitiers

À une question sur la date de renouvellement de la 2nde ligne d'impression, il a été répondu qu'une note avait été envoyée à la DG. Il a en outre été précisé que la 1^{ère} ligne renouvelée fonctionne très bien.

Fin de la réunion du CTL à 15h10.

Vos élus CGT au CTL de la DISI Sud-Ouest :

BOURREL Geneviève	ESI Bordeaux Océan
BOISSON Béatrice	ESI Poitiers
BANCON Laurent	ESI Bordeaux Océan
BORDONNEAU Richard	ESI Bordeaux Garonne
BLASZCZYNSKI Martine	ESI Poitiers
DEUDON Vincent	ESI Bordeaux Océan



Comité Technique Local de la DISI Sud-Ouest

24 septembre 2012

Déclaration liminaire

Quatre mois après l'accession au pouvoir de ceux qui promettaient le changement, les agents de la DGFIP, comme l'ensemble de la population, s'inquiètent de ne rien voir venir d'autre que l'austérité. Une austérité qui s'annonce d'autant plus longue et douloureuse que nos nouveaux dirigeants veulent l'inscrire dans le marbre en ratifiant un traité sur lequel nous n'aurions pas à donner notre avis.

Si la RGPP prônée par le gouvernement précédent est maintenant dénoncée par le nouveau pouvoir, le changement n'est vraiment pas pour tout le monde et pour la DGFIP ce seront encore et toujours des restrictions à prévoir et la baisse continue des effectifs.

Dans ce contexte, lors de sa rencontres avec les OS en début de mois, le nouveau DG n'a pu apporter aucune réponse aux légitimes revendications des agents de la DGFIP sur l'emploi, la rémunération, la reconnaissance des qualifications et les conditions de travail. Il n'a bien entendu pas répondu non plus à leur demande d'arrêt immédiat des restructurations.

C'est donc sans grandes illusions que les OS aborderont demain un premier CTR censé apporter un début de réponse à leur demande de bilan de la fusion. La réalisation d'un vrai bilan contradictoire est la condition à laquelle elle continuerons à participer à des groupes de travail « métier ».

Parmi les documents fournis par la DG à l'occasion de ce CTR figure un état des lieux des services, dont le seul passage concernant l'informatique porte sur la gouvernance et le pilotage. De ce point de vue il résume assez bien, trop bien, en quoi consistait la création des DISI. En effet on y apprend qu'il s'agissait surtout de mettre en place un échelon de pilotage intermédiaire entre les ESI et la DG. L'organisation de ce pilotage est dévoilé en quatre pages... et c'est tout pour l'informatique ! Toute la pertinence de la fusion est ici résumée.

À aucun moment les missions ne sont évoquées, il est vrai qu'il serait bien difficile de montrer que la création des DISI a apporté quoi que ce soit dans ce domaine. Pas une ligne bien sûr concernant les dommages collatéraux en termes d'organisation concrète du travail, du management, ou de la gestion des RH/RB.

L'essentiel n'est pas là, il fallait mettre en place des organigrammes conformes au modèle de la fusion et de ce point de vue la réussite est totale.

Un an après la création de la DISI, nous sommes au regret de vous informer que peu d'agents en ont ressenti les effets bénéfiques.

Pour tous elle est synonyme de complications, notamment pour la gestion des ressources humaines que nous serons bien obligés d'évoquer cette fois encore.

Pour certains, ce sont les missions et les conditions de travail qui suscitent les plus vives inquiétudes. C'est évidemment à l'intégration de la seconde vague de l'assistance, principal point à l'ordre du jour de cette réunion, que nous faisons allusion.

En effet au delà d'un simple jeu d'écritures sur le TAGERFiP, cette intégration pose de vraies questions sur le fonctionnement et la gestion de ces personnels. C'est pour obtenir de vraies réponses que la CGT se fera aujourd'hui le relais de leurs interrogations.